

## **Communiqué de presse**

---

Berne, le 16 juin 2023

### **Le Conseil fédéral encourage la délocalisation d'industries clés pour la mise en œuvre de la politique climatique**

**Dans le rapport adopté aujourd'hui sur l'introduction d'un mécanisme suisse de compensation aux frontières et la recommandation contre l'introduction de telles mesures, le Conseil fédéral rate une occasion de faire avancer la politique climatique en Suisse d'un grand pas. Les conséquences pour les industries concernées risquent d'être graves. Au lieu d'une cohérence dans la protection du climat, c'est l'incertitude et des conditions de concurrence inégales avec l'étranger qui attendent désormais les industries concernées, au détriment de l'environnement.**

Avec son ambitieux paquet «Ajustement à l'objectif 55», l'UE poursuit le développement du système d'échange de quotas d'émission. Outre un taux de réduction plus élevé des émissions de CO<sub>2</sub> autorisées et la suppression des droits d'émission attribués gratuitement, le paquet comprend également des mécanismes dits de compensation aux frontières (CBAM), qui créent pour les industries concernées des conditions de concurrence identiques à celles des pays tiers. Il s'agit ainsi de garantir que les objectifs de la politique climatique puissent être atteints et que l'industrie ne soit pas simplement délocalisée dans des pays non européens.

En décidant de renoncer à de tels mécanismes de compensation en Suisse, le Conseil fédéral manque une occasion de donner du poids aux objectifs de politique climatique de la Suisse. Le Conseil fédéral justifie cette décision par les risques qu'elle comporte pour l'économie extérieure et par le rapport coût-efficacité incertain de telles mesures. L'hypothèse selon laquelle les industries concernées peuvent maintenir leur niveau de production même sans CBAM est dénuée de tout fondement et a déjà été réfutée à plusieurs reprises dans l'espace européen. Les importations de ciment dans l'UE en provenance de pays non membres de l'UE ont déjà quadruplé depuis 2016.

Avec cette décision, le Conseil fédéral mise, au moins implicitement, sur le transfert d'activités économiques à forte émission de CO<sub>2</sub> de la Suisse vers l'étranger, afin d'enjoliver le bilan climatique de la Suisse au détriment d'autres effets environnementaux et de certains pans de l'économie. Les entreprises en Suisse doivent pouvoir lutter à armes égales avec leurs concurrentes étrangères et cela vaut également pour les entreprises à forte consommation d'énergie. Il n'est pas possible de procéder à des durcissements de la politique climatique par le biais d'adaptations du SEQE sans corriger simultanément les distorsions de concurrence qui en résultent pour les entreprises suisses. L'industrie du ciment

reconnait les difficultés commerciales que rencontreraient les entreprises en cas d'introduction de CBAM pour les entreprises exportatrices vers des pays non membres de l'UE. Parallèlement, l'industrie du ciment attend du Conseil fédéral et des responsables politiques qu'ils corrigent les distorsions de concurrence pour les entreprises suisses à forte consommation d'énergie qui résulteraient d'un durcissement de la politique climatique via la révision du système d'échange de quotas d'émission.

Les conséquences de cette décision devraient être considérables. Les industries concernées ne sont pas seulement confrontées à des conditions de concurrence inégales et à une forte pression des importations. L'importation de biens en provenance de pays ayant une politique climatique moins ambitieuse devrait également entraîner à moyen terme et à l'échelle mondiale une augmentation des émissions, des coûts de transport, une pression sur les infrastructures de transport et une forte dépendance vis-à-vis de l'étranger. Une telle politique ne peut pas être dans l'intérêt de la Suisse et du Conseil fédéral.

**Pour vos questions:**

David Plüss, responsable de la communication et des relations publiques  
Téléphone: 079 421 37 21 / E-mail: david.pluess@cemsuisse.ch